

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 02 Mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 26 Février 2026

L'an deux mil vingt six et le deux mars à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON
RADIX - Fabrice FOURDIN - Christian RULLIAT - Fanny
CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès
NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

D/2026-029

Objet de la délibération : Attribution du marché public de travaux - Procédure adaptée (MAPA) -
Requalification du centre bourg

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 9 décembre 2025 ;

Vu le règlement de la consultation fixant les critères de jugement des offres ;

Considérant que la procédure a été menée sous la forme d'une procédure adaptée (MAPA) ;

Considérant que trois offres ont été reçues dans les délais ;

Vu la réunion de la commission Ad Hoc, en date du 13 février 2026,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté aux membres du Conseil Municipal ;

Considérant qu'au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, l'offre présentée par l'entreprise EUROVIA LYON a été classée en première position ;

Considérant que le montant de l'offre retenue s'élève à :

833 209,06 € HT pour le marché principal,

519,40 € HT en option (corbeille avec cendrier et option déjection canine),

soit 833 728,46 € HT, représentant 1 000 474,15 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE d'attribuer le marché public de travaux relatif à la requalification du centre bourg à l'entreprise EUROVIA LYON, pour un montant total de 833 728,46 € HT,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget des exercices 2026 et 2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Fabrice FOURDIN Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	--	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 3 MARS 2026

Publication ou notification du : - 3 MARS 2026

Publication site internet le : - 3 MARS 2026

Affichage liste des délibérations le : - 5 MARS 2026